

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DASES 91 Subventions (9.500€) à deux associations pour leurs actions de prévention en faveur des seniors par l'accès à la culture.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L-3.411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Madame La Maire de Paris, lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations L'esprit Jazz (13^e), L'Amicale des personnels retraités de la mairie et du département de Paris (11^e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Galla BRIDIER, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2 500 euros est attribuée à l'association « L'esprit Jazz » (13^e) (SIMPA 19634 – dossier 2019_02296) au titre de 2019.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 7 000 euros est attribuée à l'association « L'Amicale des personnels retraités de la mairie et du département de Paris » (11^e) (SIMPA 16386 – dossier 2019_00388) au titre de 2019.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 934, rubrique 423, nature 65748, destination 4238005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO